

LES GESTES BARRIÈRES

de la pratique du golf / COVID-19

à l'attention des joueurs - MISE À JOUR 24 JUIN 2020

ffgolf®



DISTANCIATION ET GESTES BARRIÈRES

Le respect de la distanciation physique et des gestes barrières s'applique en toute circonstance dans l'enceinte du club :

- Zones intérieures des clubs: accueil, club house, vestiaires, caddy master, restaurant, terrasses...
- Zones extérieures et de jeu: parking, practice, putting et chipping green, parcours...

LA DISTANCIATION REQUISE EST DE 2 M EN ACTIVITÉ SPORTIVE ET DE 1 M EN POSITION STATIQUE.



SOLUTION HYDROALCOOLIQUE

Un flacon de solution hydroalcoolique est indispensable dans le sac du joueur pour respecter les règles de manipulations des drapeaux, des râteaux et des piquets de bornage de parcours.



MASQUE

Dans toutes les zones intérieures du club, le port du masque est obligatoire pour le personnel et les joueurs qui circulent lorsque la distanciation physique n'est pas possible. Des règles spécifiques sont affichées par les exploitants concernant les bars, restaurants, terrasses et buffets.



REGROUPEMENT

En toute zone, les flux de clients restent organisés et contrôlés sous la responsabilité du club. Ces règles sont affichées aux différents lieux de passage des joueurs afin de limiter les regroupements de plus de 10 personnes.

Club-house



ZONES INTÉRIEURES

L'accueil et le Proshop sont ouverts. Le flux de joueurs est organisé sous la responsabilité du club.

Le caddy master et les vestiaires sont accessibles dans la limite de 10 personnes simultanément. L'accès aux casiers individuels est autorisé.



RESTAURATION

Les club house, terrasses et les restaurants sont ouverts en application des mesures sanitaires définies par le Gouvernement et dans le respect des recommandations de la profession. La vente à emporter est autorisée.



RÉSERVATION FORTEMENT RECOMMANDÉE POUR ACCÉDER AU PARCOURS

Les joueurs sont invités à réserver leur heure de départ pour le parcours ainsi que les prestations d'enseignement en amont de leur venue au golf.

Practice et zones d'entraînement



ACCÈS

Sur décision du club, le practice et les zones d'entraînement sont ouverts. Ils sont accessibles librement pour :

- la pratique des joueurs et l'échauffement.
- l'entraînement individuel.
- l'enseignement individuel ou collectif dans la limite de 9 élèves par enseignant,
- l'accueil des enfants en réponse aux directives du Gouvernement, du Préfet ou du Maire pour favoriser l'accueil des publics jeunes dans le cadre scolaire ou extrascolaire, sous réserve que les mesures ci-après de prévention puissent être mises en œuvre.



EMPLACEMENTS D'ENTRAÎNEMENT

Les emplacements sont espacés pour respecter une distanciation minimum de 2 m entre 2 joueurs.



SEAUX DE BALLES

Les seaux de balles sont accessibles avec des cartes individuelles prépayées ou des jetons désinfectés achetés auprès de l'accueil.

Parcours



TROU N°1, TROU N°10 & TROU N°18

Du gel hydroalcoolique est mis à disposition des joueurs et l'affichage des gestes barrières ainsi que le règlement exceptionnel sont disponibles aux trous n°1, 10 et 18.



VOITURETTES ET CHARIOTS

La location de voiturettes, de chariot et le prêt de matériel sont autorisés sous réserve de désinfection par le club avant et après chaque utilisation.



MATÉRIEL

Chaque joueur utilise exclusivement son matériel personnel (clubs, balles...). Aucun échange de matériel entre les joueurs n'est permis.



DRAPEAUX, RÂTEAUX ET PIQUETS

Les joueurs ont obligation de se désinfecter les mains avec une solution hydroalcoolique avant toute manipulation de drapeau, râteau de bunker ou piquet délimitant une zone à pénalité.



CARTES DE SCORES

L'échange de cartes de scores entre les joueurs n'est pas autorisé.

Enseignement



COURS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS

Les enseignants peuvent assurer des prestations d'enseignement individuel, ou collectif dans la limite de 9 élèves par enseignant.



DISTANCIATION

Les enseignants portent un masque ou une visière. Il ne doit y avoir aucun contact physique entre un enseignant et ses élèves. Le principe de 2 mètres de distanciation est respecté à tout moment. Les enseignants peuvent enseigner sur le parcours dans le respect des distances de sécurité.